

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 79 (1953)
Heft: 4

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Communiqué du Secrétariat

*Normes de la S. I. A. pour l'exécution
des travaux de construction revisées en 1952*

1. Normes n° 106 concernant l'installation et l'exploitation des ascenseurs et monte-chARGE

La révision de ces normes, qui dataient de 1939, a été effectuée au cours de 1951 et la nouvelle édition est sortie en 1952. La nouvelle formule n° 106 revient à 2 fr. 40.

2. Normes n° 116 pour le calcul au mètre cube des bÂTIMENTS

Ces normes, entièrement révisées, ont été rééditées dernièrement. Architectes et administrations apprécieront certainement cette révision et le fait que les normes 116, qui dataient de 1940, ont été complétées. Un plan est joint à chaque exemplaire de la formule 116; il contient un grand nombre d'exemples sur la façon d'appliquer la méthode de calcul prescrite dans le texte. La nouvelle formule est en vente au prix de 1 fr. 60 (plan inclus).

3. Normes n° 127 « Conditions spéciales et mode de métRE pour les travaux de peinture »

Depuis quelque temps, le Secrétariat général reçoit de fréquentes demandes concernant l'interprétation du mode de métRE pour les travaux de peinture ou se rapportant aux travaux non compris dans les prix d'unité. Nous rendons par conséquent nos membres attentifs au fait que les normes 127 révisées sont en vente depuis juin 1952 au prix de 80 ct.

4. Normes n° 115 pour les liants servant à la préparation de mortiers et bétons

La Société suisse des fabricants de ciment, chaux et gypse et le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et Institut de recherches ont collaboré à la révision de ces normes dont le nouveau projet a été adopté par l'Assemblée des délégués de la S. I. A. du 4 avril 1952, puis ratifié, en novembre, par le Comité central, après mise au point de quelques détails. La Société suisse des fabricants et le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux ont également donné entre temps leur accord, de sorte que la nouvelle formule 115, édition 1953, est en vente dès le début de février au prix de 3 fr. A partir du 1^{er} février 1953, l'ancienne norme (édition 1933) n'est plus valable.

Ces trois formules sont en vente au Secrétariat général de la S. I. A., Beethovenstr. 1, Zurich, tél. 23 23 75, et chez Rouge et Cie S. A., rue Haldimand 6, Lausanne, tél. 23 71 12.

Les membres de la S. I. A. bénéficient d'un rabais de 25 % sur les prix susmentionnés.

DIVERS

« Examiné par le LFEM »

Communiqué de la Direction du Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et Institut de recherches

Le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et Institut de recherches (LFEM), avec ses deux départements A et B à Zurich et son département C à Saint-Gall, a effectué en tout, l'année dernière, pour le compte de particuliers, mais aussi pour des instances officielles et des autorités judiciaires, plus de 20 000 travaux de

recherches, dont la plupart comportant un assez grand nombre d'essais isolés. Parmi les expertises dont l'exécution a été confiée au LFEM, il s'en trouve toujours de nouveau de celles pour lesquelles le commettant désire utiliser, à des fins de propagande, les procès-verbaux comme des certificats attestant les qualités de ses produits. Rien en soi ne s'oppose à une utilisation, dans des *buts de réclame*, de résultats d'essais effectués par le LFEM, cette utilisation intéressant évidemment avant tout le fabricant et les vendeurs. Mais elle implique la condition que toute propagande faite sur la base de résultats d'expériences le soit sous une forme *absolument* correcte et précise. Etant donné que, malgré cette condition évidente en soi et sauvegardant l'intérêt général, il se commet parfois des *abus* dans l'emploi de procès-verbaux du LFEM pour la réclame, nous rappelons ci-dessous les principes qui sont déterminants pour l'usage publicitaire de rapports établis par cette institution officielle.

Cette question, qui intéresse au même titre les fournisseurs et les consommateurs des matériaux de toute sorte, fait l'objet de l'ordonnance du Conseil fédéral du 16 février 1937 concernant l'organisation et le fonctionnement du LFEM. Cette ordonnance prescrit explicitement que la reproduction de procès-verbaux du LFEM et leur usage publicitaire ne sont autorisés qu'avec *l'assentiment* formel du directeur compétent et que cette autorisation est limitée à *une année*, comptée à partir de la date de remise du procès-verbal en question.

La même ordonnance prescrit ensuite que les prospectus, etc., dans lesquels un rapport du LFEM se trouve totalement ou partiellement reproduit ou mentionné *sous une forme quelconque*, doivent avoir *au préalable* reçu l'approbation du directeur compétent. Conformément à cette exigence, la première page de tous les rapports établis par le LFEM porte la remarque :

« Ce rapport ne peut être utilisé ou mentionné dans un but de réclame, quel qu'il soit, sans autorisation de la Direction du LFEM. »

Trois conséquences, dont on ne tient malheureusement pas toujours compte, se présentent alors :

1. Même pour un simple *tirage au duplicateur* des procès-verbaux tels quels, voire déjà pour leur reproduction photographique intégrale, l'autorisation du directeur est requise. Ce genre d'usage de procès-verbaux à des fins publicitaires pourra, la plupart du temps, être admis sans autre, sauf dans le cas où les rapports d'expertise sont, pour des raisons déterminées, expressément destinés à une utilisation interne et portent déjà dans ce sens la marque d'un sceau spécial.

2. Non seulement la reproduction totale ou partielle d'un procès-verbal du LFEM dans des annonces, des prospectus, etc., implique une autorisation accordée par le directeur compétent, mais également la *simple allusion* au fait qu'un produit a été examiné au Laboratoire fédéral. Pour des raisons faciles à comprendre, la simple expression de « *Examiné par le LFEM* » est *inadmissible*. Là où de la réclame est faite à l'aide de ce slogan, on peut être certain qu'elle l'est *sans* l'autorisation du LFEM et dès lors aussi sans aucun contrôle de la part de cette institution, ce qui permet au consommateur, sur lequel avant tout s'exerce cette propagande, d'en tirer une importante conclusion.

Si l'on désire *uniquement* mentionner dans une réclame le fait qu'un essai *en tant que tel* a été exécuté par le LFEM, seule peut entrer en considération de la part du LFEM une formule telle que : « *Examiné par le LFEM quant à...* ; voir rapport du LFEM n°... du... ». Il est indispensable que de chaque allusion de ce genre ressortent *clairement* quelles sont les propriétés qui entrent en considération dans le procès-verbal en question et, en outre, que chaque intéressé puisse savoir *quel* rapport du LFEM il doit se faire montrer, dans le cas où il veut se rendre compte si le produit en question correspond véritablement à ce qu'il en attend.

3. Celui qui veut reproduire, intégralement ou partiellement, dans une annonce ou un prospectus, un procès-verbal du LFEM, doit d'abord soumettre à la Direction du LFEM

le texte *complet* de l'annonce ou du prospectus en vue. Il y a, en effet, lieu de veiller non seulement à ce que les résultats d'essais soient rendus correctement, mais aussi à ce que le prospectus ou l'annonce ne contienne pas, à d'autres endroits, des affirmations en contradiction avec les constatations faites par le LFEM.

En outre, il faut remarquer que les procès-verbaux d'essais du LFEM se rapportent dans leur immense majorité uniquement aux échantillons qui lui ont été envoyés ou qu'il a lui-même prélevés, mais non à toute la production. Un résultat favorable obtenu dans un essai au LFEM constitue dès lors une condition nécessaire, mais nullement suffisante pour la qualité impeccable d'une livraison quelconque du produit considéré.

Sans vouloir, le moins du monde, minimiser l'importance d'une épreuve réussie effectuée par le LFEM, il n'en reste pas moins vrai qu'à côté de cela un contrôle permanent de la qualité, exécuté chez le fabricant *lui-même*, est tout aussi nécessaire pour garantir une qualité *constante*.

Quand la direction du LFEM s'applique à mettre tout en œuvre, dans le sens indiqué ci-dessus, pour lutter énergiquement contre l'usage abusif des procès-verbaux établis par cette institution, cela est non seulement dans son propre intérêt, pour défendre la réputation de notre Laboratoire fédéral, mais aussi dans l'intérêt de la majorité de ses commettants, lesquels s'abstiennent de faire une propagande trompeuse sur la base de résultats d'essais, obtenus au LFEM.

BIBLIOGRAPHIE

Der Siedlungsbau in der Schweiz, (Les colonies d'habitation en Suisse), par Julius Maurizio. Les Editions d'Architecture, Erlenbach-Zurich, 1952. — Un volume cartonné, 500 illustrations et plans, textes allemand, anglais, français.

Avec le soin qui leur est coutumier, les éditions d'architecture présentent un ouvrage consacré aux habitations collectives suisses et plus spécialement aux cités d'habitation les plus récentes. Aujourd'hui que les subventions fédérales ont été suspendues, il est intéressant de se faire une idée d'ensemble de l'effort accompli en Suisse au cours des huit ans et de comparer les solutions adoptées pour résoudre le problème du logement collectif.

Les exemples choisis sont des plus divers : groupes de maisons familiales tout d'abord, ordre dispersé, jumelées ou en rangées ; groupe de maisons collectives ensuite, à deux ou trois étages ; maisons citadines, à sept ou huit étages, maisons-tours enfin. Chaque réalisation dénote un souci plus grand des détails d'exécution que de la conception et on peut faire aux architectes suisses le reproche général de manquer d'initiative et de ne sortir que rarement des formules traditionnelles. Il n'y a, pour prendre un exemple, qu'un seul et timide essai de préfabrication !

Mais il est un autre aspect de cette publication contre lequel nous voulons protester avec violence : elle porte en toutes lettres dans son titre « en Suisse ». Or, nous nous trouvons en présence de la proportion dont nous commençons à prendre l'habitude de 3 pages tessinoises, 5 pages suisses romandes pour 152 pages suisses allemandes. La pénurie de logement s'étant déclarée deux ans plus tard en Suisse romande qu'en Suisse allemande, on sait que les subventions fédérales ont été en fait supprimées avant que Genève et Lausanne aient reçu la part qui leur revenait ? Ces villes poursuivent aujourd'hui, sans subsides, un programme de construction de logements dont le moins qu'on puisse

dire est qu'il dépasse en intérêt, sinon en volume, ce qui s'est fait à Zurich et à Bâle. A-t-on fini de se moquer de nous ?

Lausanne, le 7 janvier 1953.

J. P. V.

La mécanique ondulatoire, par Th. Kahan et B. Kwal. Préface de Louis de Broglie. Librairie Armand Colin, Boulevard Saint-Michel 103, Paris Ve, 1953. — Un volume in-16, 220 pages, 18 figures. Prix : 260 fr. fr.

La mécanique ondulatoire est une science difficile tant par la nature des méthodes mathématiques qu'elle emploie que par la subtilité des idées qu'exige son interprétation physique. Tout bon exposé des principes de cette branche de la science et de ses nombreuses et fructueuses applications est donc d'une grande utilité si elle est faite par des auteurs qui connaissent bien ses divers aspects. Un tableau général de la mécanique ondulatoire entre particulièrement bien dans le cadre de la Collection Armand Colin dont les lecteurs sont habitués à trouver dans de petits volumes très maniables des études à la fois succinctes et approfondies sur les questions les plus diverses.

Nul n'était mieux préparé que MM. Théodore Kahan et Bernard Kwal à entreprendre ce petit ouvrage dont M. Louis de Broglie a bien voulu écrire la préface. La définition de la mécanique ondulatoire y est faite en partant de la mécanique classique et de la théorie de Jacobi, suivant un mode d'exposition moins abstrait et plus accessible, qui rattache la mécanique des quanta à ce qui l'a historiquement précédée. Tout l'exposé est fait aussi simplement que le sujet le permet ; il est accompagné de remarques pénétrantes et illustré par des exemples détaillés.

Beaucoup d'esprits apprécieront cette manière à la fois précise et concrète d'accéder à la mécanique ondulatoire. Ceux qui ont déjà étudié la mécanique ondulatoire aimeront à retrouver dans cet ouvrage, énoncées sous une forme instructive, des idées qui leur sont familières, tandis que les débutants y trouveront une remarquable voie d'initiation à des problèmes ardus que tous les physiciens doivent aujourd'hui connaître.

Ingenieurbiologie, par Arthur Freiherr v. Kruedener, Dr. h. c., Basel. Ernst Reinhardt, 1951 — Un volume 14×22 cm, 172 pages, 32 figures. Prix : broché, 9 fr. ; relié, 11 fr.

Cet ouvrage constitue l'œuvre d'un auteur qui a consacré la majeure partie de sa vie à étudier les conditions biologiques du sol et du sous-sol du point de vue des constructions et des travaux de génie civil qui s'y édifient.

La plupart des questions traitées sortent du domaine habituel de préoccupation des constructeurs ; ces derniers auront ainsi, à la lecture de ce livre, l'occasion de parfaire leurs connaissances et d'aborder certains problèmes d'un point de vue plus général.

Sommaire : Le climat. — Le sol. — La plante, indicateur du comportement hydrologique du lieu, de la manière de construire, des propriétés chimiques du sol. — La plante, matériau de construction. — Economie rurale et technique des constructions en terre. — La forêt et l'eau. — La forêt campagnarde, espace vital biologique. — Formation du sol et réserve d'eau dans les écorces, les marécages et les étangs. — Economie de l'eau du point de vue biologique.

Pétroles naturels et artificiels, par J.-J. Chartrou, ingénieur. 3^e édition entièrement refondue. Librairie Armand Colin, Boulevard Saint-Michel 103, Paris Ve. — Un volume in-16, 17 figures, 224 pages. Prix : 260 fr. fr.

L'augmentation incessante de la puissance des moteurs et la multiplication de leur emploi, le développement d'une industrie de produits dérivés entraînent l'industrie pétrolière dans une rapide évolution. Tandis

que la répartition des champs de production se modifie constamment en raison de la fréquence et de la plus grande portée des sondages, les techniques de l' extraction, du transport, du raffinage, de l'élaboration des produits dérivés, de l'élaboration des produits synthétiques de remplacement ne cessent de se perfectionner, grâce à un matériel et à des procédés de plus en plus scientifiques.

C'est pourquoi la troisième édition du livre de M. Chartrou a nécessité, pour tenir un compte exact de cette évolution, une refonte complète du texte, et une mise à jour des cartes et des figures. Elle s'enrichit en outre de tableaux commodes qui indiquent, à l'appui du texte, pour les différents pays producteurs, les ressources évaluées de pétrole naturel, l'évolution de la production durant les toutes dernières années, ainsi que l'équipement en raffineries et moyens de transport (conduites et flotte pétrolière),

Cette nouvelle édition est donc indispensable à tous ceux — chimistes, physiciens, géographes, ingénieurs, industriels — à qui leur activité fait une obligation de se tenir au courant de l'évolution d'une des branches essentielles de l'industrie moderne. Le lecteur non spécialiste y trouvera, avec des données scientifiques et techniques exactes, des éclaircissements sur l'un des plus importants problèmes de la vie politique et économique internationale.

Das Beton-ABC. Schwerbeton, Leichtbeton, par Alfred Hummel, professeur, Dr. Ing. 11^e édition. Berlin, Wilhelm Ernst & Sohn, 1951. — Un volume 15×21 cm, viii + 243 pages, 126 figures. Prix : broché, 16 DM.; relié, 18 DM.

Excellent guide donnant une vue d'ensemble des propriétés et de la fabrication du béton ordinaire, ainsi que de la gamme variée des bétons dits légers.

Les principes exposés sont accompagnés d'exemples numériques permettant au lecteur de tirer de cet ouvrage un utile profit.

Berechnung mehrfach gestützter Spundwände, par Erich Lackner, Dr. Ing. 3^e édition. Berlin, Wilhelm Ernst & Sohn, 1950. — Une brochure 15×21 cm, xi + 64 pages, 58 figures. Prix : cartonné, 6 DM.

Exposé détaillé du calcul statique des palplanches dans lequel l'auteur analyse les nombreux cas de sollicitations de ces parois, suivant la nature des poussées et des réactions d'appui.

Durchlaufende Platten, par Adolf Kleinlogel, professeur, Dr. Ing. Berlin, Wilhelm Ernst & Sohn, 1951. — Une brochure 16×24 cm, 58 pages, 14 figures. Prix : 9 DM.

L'auteur présente six exemples calculés complètement de dalles continues en béton armé :

1. Dalle à trois travées égales chargées uniformément.
- 2. Dalles à trois travées (travées de bord égales, travée médiane plus courte) chargées uniformément.
- 3. Escalier à deux rampes.
- 4. Dalle à quatre travées inégales et moments d'inertie variables.
- 5. Dalle à nervures croisées.
- 6. Dalle à quatre travées inégales.

Les résultats obtenus sont, dans chaque cas, illustrés par une esquisse des barres nécessaires.

Anschauliche Verfahren zur Berechnung von Durchlaufbalken und Rahmen (Ausgleichsverfahren), par Robert v. Halasz, professeur. Berlin, Wilhelm Ernst & Sohn, 1951. — Un volume 17×24 cm, viii + 158 pages, 145 figures. Prix : broché 28,50 DM ; relié, 31,50 DM.

Dans cet ouvrage, l'auteur expose un procédé général de calcul par itération des poutres continues et des cadres, qui conduit à des résultats simples et clairs.

Après une introduction où il développe les principes de cette méthode, l'auteur montre son application aux

cas suivants : poutres continues, cadres à sommets fixes, cadres à sommets mobiles, effets des moments d'inertie variables, efforts secondaires dans les constructions à treillis. L'étude se termine par une notice sur le procédé de l'ingénieur belge Kerkhofs pour la résolution des équations linéaires de l'élasticité par itération.

Les développements théoriques sont brefs, la plus large part étant réservée au calcul numérique d'exemples rencontrés dans la pratique courante. De nombreux abaques permettent de simplifier le travail dans les cas souvent fastidieux de poutres à moment d'inertie variable.

Etat du matériel roulant des chemins de fer suisses privés, 1950, publié par l'Office fédéral des transports, Berne, 1952. — Un volume 21×30 cm, 204 pages. Prix : broché, 16 fr.

Nous extrayons les lignes suivantes de l'avant-propos de cette publication de tableaux statistiques :

Après une interruption de treize ans, l'*« Etat du matériel roulant des chemins de fer suisses privés »* paraît sous la même forme qu'en 1939, mais sur la base de données entièrement nouvelles, relevées auprès de tous les chemins de fer privés.

Celui-ci reflète nettement la modernisation du parc de véhicules, rendue en grande partie possible, ces dernières années, grâce à l'aide accordée aux chemins de fer privés par la Confédération et les cantons. Diverses administrations de chemins de fer ont fusionné à cette occasion et le matériel roulant de ces nouvelles entreprises figure dans cette statistique sous le nom de la nouvelle société. D'autres modifications résultent du fait que plusieurs compagnies de chemins de fer ont passé de la traction à vapeur à la traction électrique et que divers chemins de fer sur route et de banlieue ont été transformés en services d'autobus ou de trolleybus.

Toutes les données et désignations ont été revues et en partie modifiées par rapport aux états précédents.

Le présent état ne renseigne que sur le matériel roulant des chemins de fer privés ; pour celui des Chemins de fer fédéraux, on est prié de se reporter aux tableaux spéciaux des C. F. F.

La production et la distribution d'énergie électrique en Suède, aperçu publié par la Direction de l'Energie électrique de l'Etat, en collaboration avec l'Association suédoise des centrales électriques et l'Union suédoise des exploitants de forces hydrauliques. Göteborg, 1948. — Une brochure 18×25 cm, 32 pages, illustrations.

Plaquette richement illustrée donnant une vue d'ensemble du problème de l'énergie électrique en Suède :

Organisation, administration de l'énergie électrique de l'Etat, entreprises municipales, entreprises privées, Association suédoise des centrales électriques, Union suédoise des exploitants de forces hydrauliques, la régularisation des cours d'eau, usines génératrices hydrauliques, usines génératrices thermiques, réseau primaire de transmission, marche en parallèle, utilisation de l'énergie électrique, organisation de la distribution détaillée, électrification rurale, frais d'installation et tarifs, organisation des travaux de construction, entrepreneurs et fournisseurs, statistiques.

Beitrag zur Berechnung von Bohlwerken unter Berücksichtigung der Wandverformung insbesondere bei mit der Tiefe linear zunehmender Widerstandsziffer, par Hermann Blum, Dr. Ing. Berlin, Wilhelm Ernst & Sohn, 1951. — Une brochure 19×27 cm, 27 pages, 27 figures. Prix : 8.60 DM.

Contribution au calcul des palplanches, dans laquelle l'auteur rappelle les modes de calcul usuels, en montre les inconvénients, puis expose celui qu'il a conçu et en indique les avantages. Il applique sa méthode au calcul des palplanches avec et sans tirants, et termine par une comparaison entre les résultats obtenus par cette voie et ceux découlant des essais sur modèles réalisés par Tschebotarioff.

STS

**SCHWEIZER. TECHNISCHE STELLENVERMITTLUNG
SERVICE TECHNIQUE SUISSE DE PLACEMENT
SERVIZIO TECNICO SVIZZERO DI COLLOCAMENTO
SWISS TECHNICAL SERVICE OF EMPLOYMENT**

ZURICH, Lutherstrasse 14 (près Stauffacherplatz)

Tél. (051) 23 54 26 — Télégr.: STSINGENIEUR ZURICH

Gratuit pour les employeurs. — Fr. 3.— d'inscription (valable pour 3 mois) pour ceux qui cherchent un emploi. Ces derniers sont priés de bien vouloir demander la formule d'inscription au S.T.S. Les renseignements concernant les emplois publiés et la transmission des offres n'ont lieu que pour les inscrits au S.T.S.

Emplois vacants :

Section industrielle

- 67. *Technicien constructeur.* Nord-ouest de la Suisse.
 - 69. *Dessinateur électricien ou mécanicien.* Appareils électriques. Zurich.
 - 71. *Dessinateurs.* Usine métallurgique. Suisse centrale.
 - 73. *Technicien mécanicien, éventuellement dessinateur.* Fabrique de machines. Pompe. Suisse orientale.
 - 75. *Technicien mécanicien.* Chef d'exploitation d'une fabrique de machines. Connaissances de la langue italienne. Environs de Rome.
 - 77. *Jeune technicien électricien.* Environ demi-année usine en Allemagne. Bureau de vente. Zurich.
 - 79. *Jeune homme.* Pratique du laboratoire, éventuellement technicien chimiste. Essai des matériaux et métallographie. Suisse romande.
 - 81. *Jeune dessinateur mécanicien.* Suisse centrale.
 - 83. *Technicien en chauffage, éventuellement technicien mécanicien.* Langues : allemand et français. Zurich.
 - 85. *Technicien électricien.* Petite fabrique. Zurich.
 - 87. *Technicien électricien.* Courant faible. Usine en Allemagne. Vente. Agence générale pour la Suisse.
 - 89. *Technicien électricien ; en outre : technicien mécanicien.* Nord-ouest de la Suisse.
 - 91. *Mécanicien électricien.* Exploitation d'une centrale de force électrique ; deux turbines à vapeur de 500 KV chacune et deux groupes Diesel-électriques de 175 KV. Age : 26 à 30 ans. Célibataire. Langue espagnole ou au moins l'anglais. Grande fabrique de sucre en Colombie (Amérique du Sud). Offres sur formulaires-avion du S.T.S.
 - 93. *Jeune technicien mécanicien.* Nord-ouest de la Suisse.
 - 95. *Technicien électricien.* Canton de Zurich.
 - 97. *Ingénieur électricien ou technicien ; en outre : dessinateur.* Canton de Zurich.
- Sont pourvus les numéros, de 1952 : 215, 267, 313, 335, 397, 417, 435, 613, 615, 631, 685, 711 ; de 1953 : 11, 31, 35, 65.*

Section du bâtiment et du génie civil

- 156. *Dessinateur en bâtiment.* Ville du canton de Berne.
- 158. *Technicien en bâtiment.* Bureau d'architecte. Suisse romande.
- 160. *Architecte ; en outre : technicien en bâtiment ou dessinateur ; et conducteur de travaux.* Nord-ouest de la Suisse.
- 162. *Géomètre-topographe.* Levés topographiques pour études et projets de routes, installations de forces hydrauliques. Bonnes connaissances du français et célibataire. Entreprise d'électricité. Congo belge. Offres de service en langue française sur formulaires-avion du S.T.S.
- 164. *Technicien en bâtiment.* Jura bernois.
- 170. *Technicien en génie civil.* Sud de la Suisse. Grande entreprise du bâtiment. Suisse orientale.
- 176. *Dessinateur en béton armé.* Bureau d'ingénieur. Nord-ouest de la Suisse.
- 178. *Technicien en bâtiment.* Nord-ouest de la Suisse.
- 190. *Jeune ingénieur civil.* Béton armé. Suisse orientale.

192. *Dessinateur.* Béton armé. Ville du canton de Berne.
198. *Conducteur de travaux.* Dizaine d'années d'expériences, capable d'organiser le travail sur un grand chantier, de le diriger et de représenter les intérêts de l'entreprise envers les architectes, ingénieurs et les commettants. Age : au moins 35 ans. Entreprise à Grenoble (France).

204. *Dessinateur.* Béton armé. Bureau d'ingénieur. Zurich.

206. *Ingénieur civil.* Béton armé. Bureau d'ingénieur et entreprise. Zurich.

210. *Jeune ingénieur ou technicien.* Entreprise du bâtiment et de travaux publics. Suisse romande.

214. *Dessinateur.* Béton armé. Bureau d'ingénieur. Zurich.

216. *Dessinateur.* Béton armé. Nord-ouest de la Suisse.

Sont pourvus les numéros, de 1951 : 1650 ; de 1952 : 390, 600, 1302, 1372, 1378, 1386, 1414 ; de 1953 : 6, 24, 38, 56, 68, 150.

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur.

DOCUMENTATION GÉNÉRALE

(Voir page 7 des annonces)

NOUVEAUTÉS — INFORMATIONS DIVERSES

La nouvelle gare aux marchandises de Lausanne-Sébeillon

(Voir photographie page couverture)

La nouvelle gare aux marchandises de Lausanne-Sébeillon sera mise en service dans le courant de l'été 1953.

Il s'agit là d'une très belle et très importante réalisation de notre entreprise nationale de Chemins de fer.

La Fabrique coopérative de menuiserie à Lausanne s'est vu adjuger successivement les fenêtres du bâtiment de service, puis celles de la halle aux marchandises. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'un outillage perfectionné et la rationalisation du travail permettent d'abaisser sensiblement les prix de revient.

De plus en plus la fabrication de grosses séries de menuiseries devient une affaire industrielle, réservée à la fabrique équipée en vue de ces travaux. L'artisan doit comprendre cela, et accepter de collaborer avec la fabrique plutôt que d'entamer une lutte nuisible aux uns et aux autres.

Certes, cela est difficile. Notre métier est fait de vieilles traditions artisanales infiniment sympathiques, même si elles sont dépassées par la technique moderne.

Les artisans ne sont d'ailleurs pas seuls à éprouver de la difficulté à s'adapter. Certains architectes ne peuvent admettre que la normalisation les oblige à coter une fenêtre 1,83 au lieu de 1,80 ou 1,85.

Malgré ces réticences, l'évolution inéluctable se fait. De mois en mois, la clientèle de la Fabrique de menuiserie de Lausanne s'élargit. Merci à ceux qui ont compris notre effort et le soutiennent.

Cours de perfectionnement pour soudeurs à Brugg

La Société des Soudures CASTOLIN S.A., Lausanne, organise des cours *gratuits* de perfectionnement pour soudeurs, d'une durée d'un jour, qui auront lieu à Brugg du 16 mars au 27 mars 1953. S'inscrire auprès de M. Ivo Hauser, Dohlenweg 810, Windisch, Argovie.